



Charte de valorisation **de l'action régionale**



La Région

Lorraine

Hôtel de Région
Place Gabriel Hocquard • CS 81004 • 57036 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 33 60 00 • Fax 03 87 32 89 33
www.lorraine.eu

Pôle Communication Crédit photo : Pascal Bodez



La Région

Lorraine

Vous êtes **bénéficiaires** d'une **aide** du **Conseil Régional de Lorraine**

Que vous soyez une entreprise, un porteur de projet, une école, un établissement de formation, une université, une association, etc. vous avez l'obligation de valoriser l'aide régionale en respectant les règles suivantes :

1 **Dès lors que votre subvention vous est notifiée, mentionner le soutien régional et le cas échéant, communautaire, dans tous les supports de communication relatifs au projet financé**

• **Les supports de communication concernés sont notamment :** (liste non exhaustive)

- Plaquettes, dépliants, flyers, autocollants, affiches, encarts publicitaires, etc.
- Panneaux de signalétique, banderoles, oriflammes, kakemonos, etc.
- Panneaux de chantier
- Cartons d'invitation
- Sites internet
- Habillage de stands lors de manifestations
- Publications, impressions de documents, livres, etc.
- Travaux de recherche publiés, études publiées, thèses, etc.

• **Cette mention devra faire apparaître :**



- le logo du Conseil Régional de Lorraine (obligatoire)

PACTE
LORRAINE

www.pactelorraine.eu

- le logo du Pacte Lorraine

(si votre projet s'inscrit dans l'une des actions du Pacte Lorraine)

• **La mention :**

« OPERATION REALISEE AVEC LE CONCOURS FINANCIER DU CONSEIL RÉGIONAL DE LORRAINE »

Vous pouvez obtenir l'ensemble des logos en le(s) demandant par mail à votre référent au Conseil Régional (voir son adresse mail dans le courrier ci-joint).

NB : merci de ne pas faire de copier-coller du/des logo(s) à partir d'autres documents, afin de respecter la charte graphique de l'Institution et de ne pas amoindrir la qualité d'impression

En cas de financement européen, des dispositions spécifiques relatives à la valorisation de l'aide communautaire seront précisées dans la convention.

2 **Envoyer un justificatif visuel prouvant l'apposition du ou des logo(s)**

Les justificatifs pourront prendre par exemple la forme d'une photo, d'une affiche, flyer, plaquette, catalogue, etc. au format numérique, ou de tout autre pièce jointe.

Attention : ces justificatifs conditionnent le versement du solde de votre subvention.

3 **Inviter le Président du Conseil Régional de Lorraine à participer à toute manifestation ayant trait au projet financé**

A titre d'exemple, il peut s'agir de la pose de la première pierre, de la cérémonie d'inauguration, d'une visite de chantier ou d'atelier...

• **Date à fixer d'un commun accord.**

Conseil Régional de Lorraine

M. le Président du Conseil Régional de Lorraine
Place Gabriel Hocquard - 57036 Metz Cedex 1

4 **Informers ses salariés, par voie d'affichage ou par l'intermédiaire des représentants du personnel, de la nature et du montant de l'aide accordée par le Conseil Régional ainsi que de ses engagements en résultant**

Le non-respect de tout ou partie de ces dispositions pourra se traduire par le reversement de tout ou partie de l'aide et par l'exclusion définitive du bénéfice des aides régionales.